



## **RIO+20**

La [Conférence des Nations Unies sur le développement durable \(RIO+20\)](#), organisée par l'Assemblée générale de l'ONU, se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. 20 ans ont passé depuis la [Conférence des Nations Unies pour le développement durable \(CNUCED\)](#) de 1992 et 10 depuis le [Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002](#). La Conférence de Rio examinera les obstacles à l'amélioration des performances en matière de développement durable et à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'éradication de la pauvreté. La Conférence cherchera à :

- recueillir un nouvel engagement à l'égard du développement durable ;
- évaluer les progrès réalisés et les lacunes à combler pour arriver à la mise en pratique de conclusions des principaux sommets sur le développement durable ;
- répondre aux nouveaux défis.

## **Engagement des entreprises**

Depuis le Sommet de la Terre (1992), il est entendu que le développement durable ne peut être mené à bien par les seuls gouvernements et qu'il requiert la participation active de tous les secteurs de la société. [Neuf principaux groupes](#) participent aux travaux et les Nations Unies reconnaissent que les entreprises jouent un rôle crucial dans le développement économique et social en accroissant la prospérité et en apportant des solutions aux défis qui se posent.

Les parties prenantes, y compris l'OIE, ont contribué au « [Projet Zéro](#) » du document de l'ONU qui servira de base aux préparatifs et aux négociations avant la Conférence de Rio. Il s'agit là d'un débat en rapide évolution dans de nombreux forums et les parties prenantes sont nombreuses, mais les principaux acteurs seront les gouvernements qui auront à accepter les conclusions et les actions à entreprendre. Ceux-ci pourront cependant demander aux parties de prendre d'importants engagements.

## **La perspective de l'OIE sur RIO+20**

L'OIE estime que RIO+20 doit définir un cadre institutionnel qui permette la mise en place des conditions nécessaires à la transition vers « l'économie verte », le contrôle et la réponse à l'évolution de l'économie verte et l'éradication de la pauvreté. Il doit également se pencher sur les aspects pratiques, les enseignements et l'expérience afin de permettre aux acteurs concernés d'agir.

Le passage à l'économie verte et à faible émission de carbone affaiblira certaines entreprises et en stimulera d'autres, entraînant des pertes d'emplois dans certains domaines, créant des emplois et des besoins en nouvelles qualifications dans d'autres. Si tant les travailleurs que les employeurs souhaitent que le changement soit positif et bien géré, l'OIE souligne que les emplois verts doivent être vus dans le contexte de l'entreprise durable et du développement durable. Au nom des travailleurs, la CSI insiste sur une juste transition vers l'économie verte menant à des emplois décents et durables.

## **Une transition en douceur vers l'économie verte**

Si l'économie verte doit être la solution pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté, elle doit être structurée en conséquence. Les réponses à ces défis viendront des initiatives, produits et services des entreprises, facilités par des mesures politiques qui promeuvent le type de croissance approprié. Les économies doivent être en mesure d'assurer la croissance et le développement. Tout en améliorant le bien-être, en offrant des emplois et des entreprises durables, en réduisant les inégalités, en combattant la pauvreté et en préservant les ressources naturelles dont nous dépendons. C'est cela l'économie verte ! Cette économie verte va toutefois évoluer parallèlement aux technologies et aux économies, ce qui impliquera d'autres défis et d'autres solutions. Ce sera un processus dynamique qui nécessitera un réexamen permanent et notamment :

- Une parfaite compréhension et respect, de la part des parties, de ce que signifie l'économie verte
- Une utilisation efficace et une gestion durable des ressources clés

- Une conception holistique du cycle de vie
- Une gestion équitable des principales ressources
- Des communautés et des entreprises stables
  - Capacité à faire face à l'incertitude
  - Santé et bien-être
  - Emploi
  - Compétences, éducation et formation
- Des marchés sains et des règlements efficaces
  - Un cadre pour des marchés et un commerce ouverts
  - Stimulation de l'innovation
  - Amélioration des règlements
  - Financement et investissements
- Amélioration de la gouvernance et implication accrue du secteur privé
  - Évaluation du progrès
  - Amélioration de la gouvernance
  - Stimulation de l'implication du secteur privé et des partenariats

### **En quoi ces travaux sont-ils importants pour les entreprises ?**

Des sommes considérables, dans le cadre des encouragements économiques, ont déjà été consacrées à la croissance verte et aux emplois verts et, à la suite de RIO+20, d'autres fonds pourraient bien être dédiés au développement durable et aux OMD. Les gouvernements pourraient prendre, au niveau international, des engagements qui nécessiteront des décisions et des mesures au niveau national qui auront un impact direct sur toutes les entreprises. L'issue de RIO+20 peut constituer un défi pour certaines entreprises et une opportunité pour d'autres. Elle peut ouvrir de nouveaux marchés et de nouvelles sources de financement. Elle peut entraîner de nouvelles obligations de rapport de la part des entreprises. Il est donc important que les organisations d'employeurs s'impliquent dans ces débats, pas seulement au niveau international, mais également aux niveaux national et local. Les débats et conclusions doivent être suivis de près et influencés afin d'assurer un appui à l'égard des entreprises durables.

### **Que fait l'OIE pour influencer l'évolution de la situation ?**

L'OIE défend les intérêts des employeurs dans les forums internationaux et s'efforce de promouvoir le développement des entreprises et la création d'emplois. Les travaux de l'OIE sur les questions environnementales sont concentrés sur **l'impact du changement climatique et des politiques environnementales sur l'emploi et des conditions sociales**. De nombreux groupements d'entreprises s'intéressent de près au débat sur l'économie verte en vue de RIO+20 et, pour tirer le meilleur profit de son expérience et maximiser son influence, l'OIE collabore :

- À l'agenda de l'OIT pour les emplois verts
- Aux travaux du PNUE sur l'économie verte
- Avec le Groupe de travail de la CCI sur l'économie verte
- À la contribution du BIAC à l'OCDE
- Avec les organisations membres actives sur le terrain.

### **Pour de plus amples informations et pour toutes questions :**

Les membres seront tenus informés de l'évolution de la préparation de RIO+20. Veuillez consulter nos pages consacrées à l'environnement et au changement climatique sur notre site [www.ioe-emp.org](http://www.ioe-emp.org) (en anglais). Si vous ne trouvez pas l'information que vous recherchez, veuillez contacter Mme Janet Asherson, Conseillère de l'OIE : [asherson@ioe-emp.org](mailto:asherson@ioe-emp.org) / +41 22 929 00 08.